

Approuvé par l'OA Be3 le 13 janvier 2023 sur avis de la Commission Topsport. Ces critères de sélection ont été rédigés en néerlandais et en français, mais en cas de différences entre les langues, la version néerlandophone fait foi.



SELECTIONS JUNIOR 2023

BELGIAN TRIATHLON



Contenu

Liste des abréviations.....	2
Introduction	3
Critères de sélection généraux	4
Critères de sélection spécifiques à BE3.....	4
Triathlon - Disciplines Olympiques.....	4
Processus de sélection de l'Equipe Nationale.....	7
Procédure d'appel.....	7
Annexe 1 : Noyau National Junior.....	8
Athlètes Junior (2005-2004).....	8
Annexe 2 : Code de conduite des équipes nationales	9

Liste des abréviations

Be3	Belgian Triathlon
CAT	Comité d'appel Top Sport
CBAS	Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport
CE	Championnat d'Europe
CM	Championnat du Monde
COIB	Comité Olympique et Interfédéral Belge
CS Be3	Comité de sélection Be3
EG	European Games
ETU	European Triathlon Union
ETU-cup	Coupe d'Europe élites
ETUJ	Coupe d'Europe juniors
EYF	European Youth Festival
GF	World Triathlon Series Grand Final
IM	Ironman
JO	Jeux Olympiques
LF3	Ligue Francophone de Triathlon asbl
OA Be3	Organe d'administration de Be3
TRI	World Triathlon
WC	World cup Standard Distance
WTCS	World Triathlon Championship Series
YOG	Youth Olympic Games (Jeux olympiques de la jeunesse)
3VL	Triathlon Vlaanderen vzw

Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, respecte la procédure de sélection et souscrit aux conditions de l'équipe nationale, y compris le Code de Conduite (annexe 2).

Le CS Be3 Junior est composé de :

- Technisch directeur 3VL
- Directeur technique LF3

Un athlète qui souhaite participer à une compétition du calendrier TRI/ETU doit fournir son programme par e-mail au directeur technique de sa ligue au plus tard 3 mois avant la date d'organisation. Aucune autre méthode de communication ne sera acceptée.

Les modifications de ce programme seront envoyées par e-mail au directeur technique de la ligue au moins six semaines avant la date de l'organisation.

Les athlètes qui se désinscrivent tardivement, c'est-à-dire pendant la période où TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition, se verront facturer par la ligue à laquelle l'athlète est affilié des frais administratifs d'un montant égal aux frais d'inscription plus 250€ par désinscription tardive. L'athlète ne peut être dispensé de l'amende de 250 € que s'il existe une raison valable pour l'annulation tardive (par exemple, une blessure ou une maladie).

L'athlète est responsable de l'exactitude des données à tout moment.

Après cela, la procédure suivante est suivie :

- Le directeur technique place l'athlète sur la liste d'attente TRI/ETU. TRI/ETU décide de l'attribution d'une place de départ selon les règles habituelles de TRI. L'attribution d'une place de départ à un athlète particulier reste de la compétence du CS Be3. Un athlète figurant sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
- S'il y a plus de candidats que de places de départ, une sélection sera faite par le CS Be3. Les priorités suivantes seront utilisées (liste non exhaustive) :
 - Résultat aux épreuves de sélection (voir critères de sélection spécifiques)
 - Athlètes qui étaient dans le top 20 aux derniers CM Junior
 - Athlètes qui étaient dans le top 15 aux des derniers CE Junior
 - Athlètes qui étaient dans le top 15 aux des derniers CE Youth
 - Athlètes figurant sur la liste des athlètes nationaux (voir annexe 1)
 - Pour des raisons tactiques en fonction des relais
- Le CS Be3 Junior détermine la sélection en son âme et conscience pour envoyer la sélection belge la plus forte possible et/ou atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.

Critères de sélection généraux

- Être licencié à la 3VL ou à la LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif en cours de validité. Le contenu de l'examen médical sportif doit être conforme au règlement de TRI. Le certificat doit être remis par e-mail au directeur technique de la ligue.
- Pouvoir participer sous les couleurs belges.
- En ce qui concerne les courses TRI : répondre aux critères de sélection TRI. Ces critères peuvent être consultés sur le site web de TRI www.triathlon.org.
- En ce qui concerne les YOG : ils répondent aux critères de sélection du COIB.
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Un athlète doit être médicalement apte et prêt à être sélectionné pour les compétitions ci-dessous. Le CS Be3 Junior se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.

Critères de sélection spécifiques à BE3

Triathlon - Disciplines Olympiques

CM Sprint Distance : Hambourg (GER) 13-16 juillet 2023 (2004, 2005, 2006, 2007)

La sélection implique une participation obligatoire à la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023 et à la "jeugdcup" à Sint-Laureins le 28 mai 2023.

Nous sélectionnerons un maximum de 2 athlètes par sexe.

Pour être sélectionnés, les athlètes doivent terminer dans le top 15 lors de la ETUJ à Caorle le 12 mai 2023.

Si plus de 2 athlètes terminent dans les 15 premiers, le CS Be3 Junior tranchera. Dans ce cas, nous ne nous baserons pas seulement sur Caorle mais nous tiendrons compte des priorités que nous avons énoncées dans l'introduction et nous considérerons également les résultats des compétitions de Quarteira, Viersel et Sint-Laureins.

La fédération couvre tous les coûts de participation au CM.

En fonction de 2024 : Les athlètes qui terminent parmi les cinq premiers au CM à Hambourg le 13 juillet 2023 obtiendront une wild card en 2024 pour participer aux CE et CM Junior, à condition que la forme soit maintenue.



European Youth Festival : Banyoles (ESP) : 20-23 juillet 2023

La sélection implique une participation obligatoire à la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023 et à la "jeugdcup" à Sint-Laureins le 28 mai 2023.

Nous sélectionnerons au moins 2 athlètes par sexe pour participer au EYF, la sélection pouvant être complétée à un maximum de 4 athlètes par sexe si l'ETU donne son accord.

Le vainqueur de la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai et le vainqueur à Sint-Laureins le 27 mai (2006, 2007) se qualifient pour le CE.

Si les deux courses ont le même vainqueur, le numéro 2 de Sint-Laureins sera choisi comme 2ème athlète sélectionné.

Pour les places supplémentaires (le cas échéant), le CS Be3 Junior décidera. Nous tiendrons compte dans ce cas des priorités que nous avons définies dans l'introduction et nous examinerons également les résultats des compétitions de Quarteira, Caorle, Viersel et Sint-Laureins.

La fédération couvre tous les frais de participation au EYF.

En fonction de 2024 : Les athlètes qui terminent dans les 3 premiers au EYF de Banyoles recevront une wild card en 2024 pour participer au CE Junior et au CE Youth, à condition qu'ils soient en forme.

CE distance sprint et mixed-team relay : Balikesir (TUR) 5-6 août 2023

La sélection implique une participation obligatoire à "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023 et à "jeugdcup" à Sint-Laureins le 28 mai 2023.

Nous sélectionnerons au moins 2 athlètes par sexe pour participer aux CE, la sélection pouvant être complétée à un maximum de 4 athlètes par sexe si l'ETU donne son accord.

Le vainqueur de la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai et le vainqueur à Sint-Laureins le 27 mai (2004, 2005, 2006, 2007) sont qualifiés pour le CE.

Si les deux courses ont le même vainqueur, le numéro 2 de Sint-Laureins sera choisi comme 2ème athlète sélectionné.

Pour les places supplémentaires (le cas échéant), le CS Be3 Junior décidera. Nous tiendrons compte dans ce cas des priorités que nous avons définies dans l'introduction et nous examinerons également les résultats des compétitions de Quarteira, Caorle, Viersel et Sint-Laureins.

Pour les relais, nous ne sélectionnerons pas d'athlètes supplémentaires. L'équipe de relais sera composée des athlètes individuels sélectionnés.

La fédération couvre tous les frais de participation au CE.



European junior mixed relays club championships : La Baule (FRA) 23-24 septembre 2023

Pour le CE des clubs, la sélection sera déterminée par la somme des places au scratch des deux meilleurs athlètes de club (2004, 2005, 2006) chez les femmes et les hommes participant à la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023. Le coût de la participation est entièrement à la charge du club participant.

ETU junior Cup Quarteira & Caorle (2004, 2005, 2006, 2007)

Nous sélectionnerons un maximum de huit athlètes par sexe pour participer à ces courses.

Seuls les athlètes figurant sur la liste nationale (annexe 1) peuvent s'inscrire à ces courses. Nous tiendrons compte de la saison 2022. S'il y a plus de demandes que de places, nous demanderons un test supplémentaire à l'entraînement, sur lequel nous pourrions nous baser.

Les fédérations prendront en charge 75% du coût total.

ETU junior Cup Dublin & Holten (2004, 2005, 2006, 2007)

La sélection requiert une participation obligatoire à la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023 et à la "jeugdcup" à Sint-Laureins le 28 mai 2023.

Nous sélectionnerons un maximum de huit athlètes par sexe pour participer à ces courses.

Les trois premiers des deux coupes de jeunes seront sélectionnés.

Pour les places supplémentaires, le CS Be3 Junior décidera. Nous tiendrons compte dans ce cas des priorités que nous avons définies dans l'introduction et nous examinerons également les résultats des compétitions de Quarteira, Caorle, Viersel et Sint-Laureins.

La fédération prendra en charge 75% des coûts pour les trois premiers des deux coupes de jeunes mais organisera le voyage pour tous les athlètes participants. Les autres personnes sélectionnées qui souhaitent participer prendront en charge 100% du coût.

Toutes les autres ETU junior Cups (2004, 2005, 2006, 2007)

Nous n'enverrons pas d'athlètes (même à leurs frais) à Melilla, Yenişehir, Olsztyn, Izvorani, Wels.

La sélection pour les autres courses nécessite une participation obligatoire à la "jeugdcup" à Viersel le 7 mai 2023 et à la "jeugdcup" à Sint-Laureins le 28 mai 2023.

Nous sélectionnerons un maximum de huit athlètes par sexe pour participer à ces courses. Si nous avons plus de huit candidatures, le CS Be3 Junior décidera.

Le coût de la participation est entièrement à la charge des athlètes en question et la fédération n'organisera rien en dehors de l'inscription à ces courses.

Processus de sélection de l'Equipe Nationale

La composition des sélections nationales est établie selon la procédure suivante :

- Les athlètes envoient leur candidature par course, par e-mail au directeur technique de leur ligue (sauf pour Quarteira où la date limite est le 27 janvier) au moins 3 mois avant la date d'organisation.
- Le CS Be3 analyse les résultats des athlètes lors des compétitions (de sélection).
- Le CS Be3 fera la sélection pour les courses concernées sur la base des résultats des courses.
- Si aucun accord ne peut être trouvé au sein du CS Be3 sur la composition de l'équipe nationale, les avis de chaque membre du CS Be3 seront transmis à l'OA Be3, qui prendra à son tour une décision finale.
- Si un membre de l'équipe nationale est blessé, malade ou en mauvaise forme, la sélection de ce membre de l'équipe sera réévaluée par le CS Be3. A cette fin, le CS Be3 peut demander des informations complémentaires au médecin traitant, au médecin fédéral, à l'entraîneur personnel. Ce faisant, les règles de la vie privée et du secret professionnel seront respectées.
- Si un membre de l'équipe nationale, en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une condition physique insuffisante, sort de l'équipe, le CS Be3 peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais n'est pas obligé de le faire.
- Cette procédure de sélection peut être ajustée par le CS Be3 en fonction des modifications éventuelles du règlement de TRI et/ou du calendrier des courses.
- Dès que la sélection nationale finale a été faite, les directeurs techniques la communiquent aux athlètes sélectionnés.
- Les sélections nationales seront ensuite rendues publiques sur les sites Internet des ligues. Un communiqué de presse commun sera également publié avec la composition de la sélection nationale.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel des décisions du CS Be3 dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la sélection sur le site web de la ligue. L'appel est adressé à la CAT par e-mail ou par lettre recommandée et après versement d'une caution de 100€ sur le compte de Be3 (BE45 0013 5794 1089).

La CAT est composé de :

- Président de Be3
- Vice-présidents de Be3

La CAT examinera l'appel dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de l'appel. Si la CAT donne raison à l'athlète, la décision du CS Be3 sera révisée et la caution remboursée.

La décision du comité d'appel (BC) de Be3 peut faire l'objet d'un appel final endéans les cinq (5) jours ouvrables auprès de la CBAS.

Annexe 1 : Noyau National Junior

Athlètes Junior (2005-2004)

Wittebans, Mit	Junior	2005	15e Holten	17e Tabor	49e EK U18	3VL
Philippe Hugo	Junior	2005	44e Holten	69e Tabor		3VL
Hasse Fleerackers	Junior	2004	5e Caorle	6e Tabor	14e EK U20	3VL
Jannedothee, Juliette	Junior	2004	14e Melilla	5e Riga		LF3
Louis Uyttenhove	Junior	2004	24e Tabor	32e Bled		3VL
Wout Van Nuffelen	Junior	2004	28e Holten	31e Tabor	57e Bled	3VL

Pour les critères de 2024, veuillez vous référer au site web de BE3 : critères liste nationale.

Annexe 2 : Code de conduite des équipes nationales

L'équipe nationale de triathlon est représentée par les meilleurs athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne invitée à faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétition et entraînements, à l'aéroport, pendant les repas, aux rencontres avec la presse, ...
- L'athlète partage les valeurs suivantes : fair-play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communication correcte, respect des règles de sécurité, persévérance, perfectionnisme, gratitude,...
- Les comportements discriminatoires, le langage inapproprié, les comportements inappropriés, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, ... sont inacceptables.
- Le sportif est conscient de son rôle de modèle dans le monde virtuel (facebook, twitter, instagram, etc.) et dans ses rapports avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux entretiens convoqués par la direction de la délégation.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et les dirigeants de la délégation discuteront de la position à adopter. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Si, pendant la compétition, une situation se présente où les chances d'un coéquipier seraient compromises si le signataire coopérait avec la concurrence, il s'abstiendra de coopérer avec la concurrence, sauf s'il est clair que son résultat serait pertinemment compromis.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte pour une irrégularité (présumée) de la compétition, d'un officiel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée a été commise par un athlète qui fait également partie de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le chef de délégation sur l'opportunité de la plainte.
- Durant les événements de TRI, l'athlète est soumis aux règles et aux codes de TRI <https://www.triathlon.org/>.

Sanctions

Les infractions à ce code de conduite seront traitées en première instance par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation aux sessions d'entraînement, aux stages, aux journées de test ou aux compétitions. Les infractions mineures ou majeures répétées seront toujours signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (voir également le règlement interne de la ligue).

Pour accord (avec la mention écrite à la main "Lu et approuvé"),

L'athlète (signature, date)

Directeur technique (signature, date)